



## Communiqué de presse

Paris, le 24 mars 2020

### **Coronavirus (Covid-19) :**

#### **Pacte PME, le partenaire des relations PME-grandes entreprises se mobilise**

La crise sanitaire actuelle et la dégradation de l'activité économique qui l'accompagne font craindre une exposition renforcée des PME à plusieurs risques dans leurs relations avec les grands donneurs d'ordres : annulation sèche de commandes, application de pénalités de retard et/ou de frais de dossier, allongement des délais de paiement.

Si ces difficultés déjà significatives venaient à s'aggraver, elles pourraient mettre en péril le sort de bon nombre de TPE et PME déjà fragilisées dans leur trésorerie malgré les mesures d'ampleur exceptionnelle décidées par le gouvernement pour les aider.

Nous soutenons la décision conjointe prise le 23 mars dernier par le ministre de l'Economie et des Finances, M. Bruno Le Maire et le gouverneur de la Banque de France, M. François Villeroy de Galhau, d'installer une cellule de crise, notamment chargée de détecter puis de traiter en temps réel les cas les plus graves en matière de détérioration du crédit inter-entreprises.

L'association Pacte PME compte depuis sa création il y a bientôt dix ans plus de quarante grands comptes privés et publics, mobilisés depuis lors pour construire et entretenir dans la durée un dialogue partenarial et équilibré avec leurs PME fournisseurs.

Elle est donc entièrement mobilisée à l'occasion de l'épidémie de covid-19 pour identifier les bonnes pratiques décidées par ses adhérents avec l'objectif constant de veiller à une fluidification de leurs relations commerciales avec les entreprises de moins de 250 salariés.

La présente crise doit être l'occasion de réaffirmer et de matérialiser les engagements pris par l'association et ses adhérents d'une solidarité inter-entreprises sans faille qui, seule, permettra à notre économie d'accélérer son rebond une fois la pandémie jugulée.

Pacte PME se tient à la disposition du gouvernement et des administrations de l'Etat pour apporter son concours à toute initiative visant au maintien d'une orientation privilégiée de la commande privée et publique en direction des PME françaises et à un règlement non dégradé des achats des grands comptes dans leur direction.

## A propos de l'association Pacte PME :

L'association Pacte PME a été créée en 2010 à l'initiative d'Henri Lachmann (Schneider Electric), son premier président. Elle a été ensuite successivement présidée par Fabrice Brégier (Airbus), Christophe de Maistre (Siemens France puis Schneider Electric), puis Philippe Luscan (Sanofi), à sa tête depuis deux années.

Philippe Luscan, (X – Mines), élu président de Pacte PME par le conseil d'administration de Pacte PME le 23 janvier 2018, est actuellement vice-président exécutif affaires industrielles globales de Sanofi.

Dirigée par François Perret (ENA, ancien conseiller ministériel), l'association a pour objet d'accélérer le développement des PME françaises avec l'appui des grands groupes privés et publics.

Pacte PME, composée d'une équipe de cinq salariés, a construit une offre de services très large pour aider aux coopérations inter-entreprises : un *Observatoire* annuel de la relation clients/fournisseurs ; trois plateformes de mise en relation entre PME et grands groupes (sur l'innovation ouverte depuis 2013, sur le partage de compétences depuis 2016, dans le domaine de la co-exportation depuis mai 2018) ; une offre de Conseil et de formation en direction des PME pour les aider à mieux travailler avec les grands comptes ; un dispositif de renforcement et d'accélération des PME avec l'appui des grands groupes (« Destination ETI »).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Pacte PME compte plus de quarante grands groupes et collectivités publiques adhérents et plus de trente organisations professionnelles.

### Contact presse :

François Perret, directeur général de Pacte PME

Téléphone : 06 67 33 82 61

Adresse mail : [francois.perret@pactepme.org](mailto:francois.perret@pactepme.org)